

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3634

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Champ captant de Crépieux Charmy - Travaux supplémentaires de réhabilitation d'une canalisation d'eau potable sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Madame la Conseillère Giraud

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3634

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	Champ captant de Crépieux Charmy - Travaux supplémentaires de réhabilitation d'une canalisation d'eau potable sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Rappel du contexte

L'île de Miribel Jonage assure des fonctions primordiales pour Lyon et son agglomération (58 communes ; 1,2 million d'habitants) : le champ captant de Crépieux Charmy comporte 82 puits et 32 forages répartis sur 300 ha et produit quotidiennement 270 000 m³ en moyenne d'eau potable, soit l'alimentation de 85 % des usagers de la Métropole de Lyon.

Les équipements de captages sont installés de part et d'autre du Vieux Rhône, au sein d'un espace délimité au nord par le canal de Miribel et au sud par l'A42 et le canal de Jonage. Ce secteur est stratégique car il contrôle la répartition des débits entre le canal de Miribel, le Vieux Rhône et le canal sud, participant ainsi au bon fonctionnement des champs captants.

Ce projet est sensible au vu des nombreuses contraintes existantes sur ce site et sous l'œil de la Préfecture avec une injonction de mettre en œuvre les actions destinées à pérenniser le champ captant issu de l'arrêté inter-préfectoral du 23 septembre 2011 instituant les périmètres de protection du champ captant.

Il est précisé que la Métropole a dû programmer 2 fois (printemps 2012 et en cours) la réalisation de travaux en urgence pour garantir la continuité du service, en vertu de dispositions exceptionnelles prévues dans le code de l'environnement.

Au titre de la précédente PPI, il avait été inscrit et arbitrée en un projet Vaulx en Velin - Eau potable Crépieux Charmy décliné en 2 tranches :

- tranche 1 "Rillieux la Pape - canal de Miribel enlèvement des atterrissements",
- tranche 2 "Rillieux la Pape - réhabilitation sous le Vieux Rhône".

La problématique de gestion des champs captants et l'injonction préfectorale impose de relier les 2 dossiers et de n'en faire plus qu'un.

II - Description du projet

Dans les années 1970, une conduite de 1 m de diamètre a été posée sous le Vieux Rhône, entre les champs captants de Crépieux et Charmy, protégée par une carapace en enrochement faisant fonction de seuil. Cette canalisation d'échange d'eau brute pompée entre les 2 champs captants permet le refoulement de l'eau vers les réseaux de distribution.

Au fil des ans, le lit du Vieux Rhône s'est incisé, causant une érosion du seuil en enrochements et mettant à nu la conduite sur 13 m de long. Cette situation expose la conduite à un risque de rupture par des embâcles lors des crues du Vieux Rhône.

Le projet consiste en la création d'une nouvelle canalisation en béton âme tôle de 1 m de diamètre, repositionnée à 2,5 m en dessous du fond actuel de lit du Vieux Rhône entre les champs captants de Crépieux et Charmy sur la Commune de Vaulx en Velin (Rhône).

Les objectifs de ces travaux sont de remédier au risque de rupture de la canalisation permettant l'échange des eaux brutes pompées entre les îles de Crépieux et de Charmy d'une part, et de réduire les risques d'affouillement des prises d'eau des bassins alimentant l'usine d'eau potable de Crépieux Charmy, d'autre part.

L'objet de la présente demande d'autorisation de programme travaux complémentaires fait suite à des difficultés rencontrées lors de l'exécution des travaux. En effet, l'étiage sévère et prolongé du Vieux Rhône, entre septembre et octobre 2018, a conduit à faire appel à des engins nautiques adaptés au niveau extrêmement bas du Vieux Rhône, à créer un chenal sur 90 m linéaires de long et a généré une perte de cadence lors du dragage du seuil.

La découverte, en rive gauche, d'un vestige enterré en béton et charpente métallique a nécessité de devoir prolonger de 6 m linéaires la nouvelle conduite et déplacer d'autant la chambre de vannes destinée à raccorder la nouvelle conduite sur la conduite existante.

III - Coût du projet

Le nouveau coût global du projet au budget annexe des eaux, se décompose comme suit :

	2016	2017	2018	2019	Total
Montant (en € HT)	40 000	1 640 000	1 120 000	140 000	2 940 000

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage sont fixés selon les modalités prévues au contrat de délégation de service pour l'exploitant et pour la régie ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux supplémentaires de réhabilitation d'une canalisation d'eau potable sous le Vieux Rhône à Vaulx en Velin.

2° - Décide de l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable pour un montant de 140 000 € HT, en dépenses, à la charge du budget annexe des eaux en 2019 sur l'opération n° 1P20O2604.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.